

RAPPORT ANNUEL 2024



Il n'y a pas un monde développé et
un monde sous-développé, mais
un seul monde mal développé



SOMMAIRE

I. Éditorial	p. 4
II. Portrait du CETIM	p. 7
III. Tour d'horizon 2024	p. 9
IV. Publications	p. 10
A) Sortie de presse	p. 10
B) Collection Pensées d'hier pour demain	p. 10
C) Diffusion	p. 13
V. Programme droits humains	p. 12
A) Droits des paysan·nes	p. 13
1. Plaidoyer	p. 13
2. Information et formation	p. 14
3. Accès à la justice	p. 14
B) STN et droits humains	p. 15
1. Plaidoyer	p. 15
2. Information et formation	p. 16
3. Accès à la justice	p. 16
VI. Site internet sur les droits des paysan·nes	p. 17
VII. Droit au développement	p. 19
A) Information,sensibilisation	p. 19
B) Plaidoyer auprès de l'ONU	p. 20
VIII. Autres activités	p. 22
IX. Communication	p. 23
A) Newsletters	p. 23
B) Bulletins d'information	p. 23
C) Articles	p. 24
D) Site Internet	p. 25
E) Réseaux sociaux	p. 25
X. Rapport financier	p. 26

I. ÉDITORIAL

DÉFENDRE LE SYSTÈME MULTILATÉRAL FACE À LA LOI DU PLUS FORT

Melik Özden,

Directeur du CETIM,

Genève, février 2025

La pluie de décrets signés et les menaces proférées à l'égard de plusieurs pays par le nouveau président des États-Unis au lendemain de son investiture (22 janvier 2025) ont accablé le monde démocratique. En effet, nombre de ces décrets font fi du droit international et par conséquent de la coopération internationale alors que les États-Unis s'en étaient autoproclamés les « garants » depuis la création de l'ONU en 1945 ! Quels seront les impacts sur les relations internationales de ce bouleversement chez la première puissance mondiale ?

Certes, les États-Unis se sont bien souvent arrangés pour ne pas respecter les normes internationales lorsqu'ils les considéraient comme un obstacle à leurs intérêts. A titre d'exemples, ces derniers sont intervenus, sans mandat de l'ONU, en Serbie-Kosovo (1999), en Afghanistan (2001) et en Irak (2003). Cependant, l'ampleur des attaques du nouveau gouvernement états-unien est inédite dans sa détermination de vouloir se débarrasser de toute entrave pour imposer au monde entier sa domination : retrait de plusieurs agences et organes onusiens, suspension ou suppression de leurs contributions à ces entités ; menaces et/ou sanctions contre l'Afrique du Sud, le Canada, le Danemark-Groenland, le Mexique ; déportation massive des migrants et plan insensé de nettoyage ethnique à l'encontre de la population palestinienne de Gaza, etc. Ces décisions auront un impact colossal, autant à l'échelle internationale que nationale.

Tout d'abord, le recours systématique aux décrets n'est pas anodin. Il s'agit en effet de court-circuiter le processus démocratique des institutions nationales. Les gouvernements qui les utilisent sont considérés, à juste titre, anti-démocratiques.

Deuxièmement, bien que les États-Unis soient en déclin, leur place de première puissance militaire reste un sujet d'une grande préoccupation. D'ailleurs, ces derniers, avec leurs alliés membres de l'OTAN, arrivent en tête avec presque deux tiers des dépenses militaires au niveau mondial.

« Pour le CETIM, il s'agit de mettre le droit international au service des intérêts et des revendications des peuples. »

Troisièmement, le nouveau gouvernement non seulement ignore les engagements internationaux des États-Unis (en matière de droits humains, d'environnement, de migration, de fiscalité, d'aide humanitaire, etc.), mais remet en question le droit international et par conséquent le système multilatéral dans sa globalité.

Dans ce contexte, tout dépendra des réactions des autres États. En théorie, les États-Unis ne sont qu'un des États parmi les 193 membres de l'ONU. En même temps, nous connaissons aussi leur poids en matière de contributions financières aux organisations internationales. Le plus inquiétant est peut-être le fait que certains autres États, y compris leurs alliés proches, semblent suivre le même chemin ou restent étrangement silencieux.

C'est dire que l'heure est grave et, sans l'ONU et malgré ses lacunes, la loi du plus fort redeviendra prépondérante. C'est pourquoi, il est plus qu'urgent que les autres États membres de l'ONU assument leur responsabilité face à la dérive dangereuse de la première puissance mondiale, qui menace la paix et la sécurité internationale de façon flagrante. Ils doivent défendre coûte que coûte le système multilatéral et, par cette occasion, le rendre plus démocratique.

En effet, la défense des intérêts particuliers et le recours à la force pour s'imposer ne peuvent ni ne doivent constituer un programme politique dans le monde du XXI^e siècle. Dans un monde devenu de plus en plus interdépendant et confronté à des problèmes transnationaux (environnement, eau, travail, santé, transport, conflits armés, crime organisé...), les États n'ont pas d'autre option que de coopérer de bonne foi pour la résolution de ces problèmes et veiller au bien-être de leurs populations, leur raison d'être.

Faut-il le rappeler, la vraie sécurité et la pérennité de la paix résident dans la défense de l'intérêt général, l'investissement dans les services publics, la démocratie, les droits humains et dans une solidarité internationale digne de ce nom ainsi que dans l'interdiction de « toute propagande en faveur de la guerre », comme le stipule l'article 20 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

C'est pourquoi, le CETIM s'est depuis toujours engagé en faveur d'un multilatéralisme démocratique respectueux de la souveraineté des peuples et de tous les États. Pour rappel, l'ONU a été créée pour prévenir et, le cas échéant, chercher des solutions aux questions fondamentales posées à l'humanité et dans les relations internationales telles que la paix et la sécurité, le développement et les droits humains. Autrement dit, il s'agit de protéger les plus faibles face à l'arbitraire du plus fort.

Dans le cadre de ses activités, notre association a analysé les lacunes, mais aussi les forces de cette institution, tout en encourageant les mouvements

sociaux à l'investir. Pour le CETIM, il s'agit de mettre le droit international au service des intérêts et des revendications des peuples et, s'investir dans des processus d'élaboration de nouvelles normes du droit international par et pour les peuples.

Dans le livre intitulé *ONU : droit pour tous ou loi du plus fort ? Regards militants sur les Nations Unies*, publié il y a 20 ans, le CETIM attirait déjà l'attention sur les menaces de liquidation qui pesaient sur cette institution.

Dans son récent livre *Les droits économiques, sociaux et culturels: un levier juridique dans la lutte pour la justice sociale*, il présente une vue d'ensemble sur ces droits, des exemples de jurisprudence, souvent issus des luttes populaires, et des mécanismes de protection de ces droits.

Dans le n° 5 de sa revue *Lendemains solidaires*, le CETIM analyse la guerre comme outil géopolitique de domination pour permettre une clé de lecture des bouleversements actuels et à venir.

Par ailleurs, le CETIM, en collaboration avec G2H2 (The Geneva Global Health Hub) et la Fondation Rosa Luxembourg, a organisé un atelier de trois jours à Genève en octobre 2024 pour mener des réflexions sur l'identification des éléments d'un programme commun, à mener par les mouvements sociaux et autres organisations de la société civile progressistes, dans le but d'explorer les actions collectives possibles au sein de l'ONU. En ce sens, ces derniers doivent non seulement défendre le droit international, basé sur les droits des peuples à décider de leur avenir, mais aussi investir l'ONU, comme nous l'avons fait avec La Via Campesina pour l'obtention d'une Déclaration sur les droits des paysans.

Notre combat en faveur de la justice sociale, des droits humains, de la solidarité entre les peuples et des relations internationales équitables est plus que jamais crucial pour contrer la loi du plus fort. Il se poursuivra à travers divers moyens à notre disposition : publications, interventions auprès de l'ONU, plaidoyer, information et formation.

II. PORTRAIT DU CETIM

« Il n'y a pas un monde développé et un monde sous-développé mais un seul monde mal développé »

Cette conviction a présidé à la fondation du Centre Europe – Tiers Monde (CETIM) à Genève en 1970 en tant que centre d'étude, de recherche et d'information sur les mécanismes à l'origine du mal développement et interface entre les mouvements sociaux du Sud et du Nord. Le CETIM est une association à but non lucratif et reconnue d'utilité publique.

Avec plus de 180 publications à son actif, le CETIM est une maison d'édition qui traite des relations Nord-Sud et des questions de développement avec un point de vue critique, sérieux et original n'ayant pas toujours la faveur des médias. Ces ouvrages visent à fournir au grand public des outils pour comprendre le monde et des pistes pour le transformer.

Grâce à son statut consultatif auprès de l'ECOSOC, le CETIM soutient des mouvements sociaux du Sud pour accéder aux mécanismes de protection des droits humains de l'ONU et participer à l'élaboration de nouvelles normes internationales en la matière. Il réalise également auprès de ses partenaires et du public en général un travail d'information et de formation sur les droits humains.

COMITÉ ÉLU PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 MARS 2024

Julie DUCHATEL (Présidente)

Ingeborg SCHWARZ (Vice-Présidente)

Anne-Marie BARONE

Cruz Melchor EYA NCHAMA

Sarah FLORES

Benito PEREZ

Jamshid POURANPIR

Florian ROCHAT

Giselle TOLEDO VERA

L'ÉQUIPE PERMANENTE

Le CETIM est composé d'une petite équipe salariée (la plupart des employé·es travaillent à temps partiel). Voici les noms de ses collaborateur·trices :

Melik ÖZDEN, directeur du CETIM et responsable du Programme droits humains

Raffaele MORGANTINI, assistant du Programme droits humains

Ahmed CAMARA, comptable-administrateur

Marie-France MARTINEZ, responsable communication

Julien PIERREHUMBER, informaticien.

Cette équipe est épaulée par l'appui occasionnel de personnes temporaires ou en mesures cantonales et de stagiaires.

LES BÉNÉVOLES

Nous tenons à remercier les nombreux·ses bénévoles (membres du Comité, membres actifs, sympathisant·es) sans qui le CETIM ne pourrait pas faire son travail. Qu'il s'agisse des personnes qui tiennent les stands lors de manifestations, qui nous aident pour la logistique, qui relisent, corrigent et traduisent nos multiples écrits et publications ou qui s'occupent de l'interprétation lors de conférences, tous·tes nous aident généreusement.

REJOIGNEZ LE CETIM SUR



www.facebook.com/cetimGeneve

www.x.com/cetim_cetim

<https://bsky.app/profile/cetim-cetim.bsky.social>

www.youtube.com/@cetim_geneve

www.linkedin.com/company/cetim-centre-europe-tiers-monde

www.cetim.ch

III. TOUR D'HORIZON 2024

- Parutions:

- de la version anglaise du livre : *Les droits économiques, sociaux et culturels: un levier juridique dans la lutte pour la justice sociale* de Melik Özden
- de deux nouveaux numéros du bulletin d'information (n° 69 & 70).
- de plusieurs articles originaux dans les quotidiens : *La Tribune de Genève*, *Le Courier* et sur des sites spécialisés.

35

Newsletters
et communiqués de presse

73

Articles
mis en ligne sur le site
internet

100'000 vues

Environ sur des vidéos de
notre chaîne Youtube

- Élaboration et présentation aux organes de protection des droits humains de l'ONU de plusieurs cas de violations des droits humains.
- Développement de campagnes d'information et de formation sur la protection des droits des paysan·nes et la régulation des STN.
- Organisation de plusieurs séminaires de formation:
 - destinés à plus de 185 leaders paysans sur la Déclaration de l'ONU sur les Droits des Paysans.
 - destinés à plusieurs centaines de militants, étudiants et diplomates concernant le dossier des sociétés transnationales.
- Participation active à plusieurs sessions du Conseil des Droits de l'Homme (CDH) et au lancement du Groupe de travail d'experts sur les droits des paysans.
- Soutien logistique et organisation de la participation de 60 délégué·es à des conférences et autres événements onusiens (La Via Campesina et Campagne mondiale contre les STN).
- Participation active et contributions au Mécanisme d'Experts de l'ONU sur le droit au développement.
- Coorganisation d'un atelier de trois jours à Genève sur les défis et actions communes possibles au sein de l'ONU pour les mouvements sociaux avec la participation de plusieurs dizaines de délégués.
- Organisation, coorganisation et/ou participation en tant qu'intervenants dans le cadre de plusieurs dizaines d'événements, conférences, cours et séminaires.
- Tenue d'un stand de livres lors de différents événements.

IV. PUBLICATIONS

A) SORTIE DE PRESSE

Revue digitale *Lendemains solidaires*



N° 4 L'urbanisation et le droit de cité

Les populations concentrées dans les villes ont largement dépassé celles des zones rurales.

Le nombre de villes comptant plusieurs millions, voire plusieurs dizaines de millions d'habitants·es ne cesse de croître, avec son lot de problèmes grandissants, parfois insolubles : emploi, logement, approvisionnement alimentaire et énergétique, transport (marchandises et humain), pollution et questions environnementales, gestion des déchets, criminalité...

Le numéro 4 de Lendemains solidaire vise à élargir le débat citoyen sur les villes surdimensionnées, en focalisant sur la question du logement.

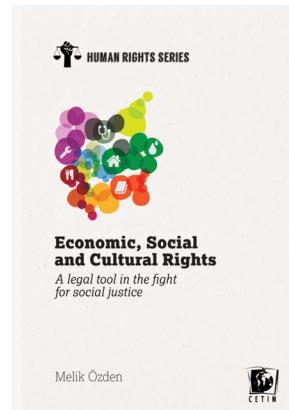
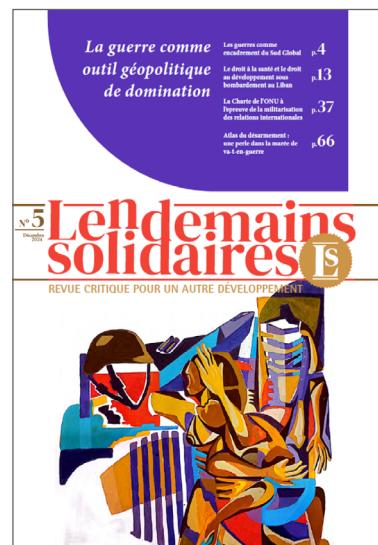
N°5: La guerre comme outil géopolitique de domination

Comment comprendre la propagation des guerres et des politiques bellicistes ?

Les conflits armés ne sont-ils pas le produit des multiples crises (économique, sociale, politique, climatique, écologique) ? Quel est le rôle du blocage du système multilatéral ? Quelle est la relation entre le maldéveloppement et la montée de la violence géopolitique en temps de crise ?

Le Numéro 5 de Lendemains solidaire tente d'apporter des réponses à ces questions.

Lendemains solidaires est une revue digitale grand public. L'abonnement coûte 20 CHF ou 20 € par année.



Les droits économiques, sociaux et culturels : un levier juridique dans la lutte pour la justice sociale (version anglaise)
de Melik Özden

Collection Droits Humains

A l'heure où la crise multidimensionnelle plonge des milliards de personnes dans la pauvreté, où presque la moitié de l'humanité reste dans l'impossibilité de satisfaire ses besoins essentiels, où les inégalités ne cessent de se creuser, la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels (DESC) est plus qu'urgente.

Les versions française et espagnole sont sorties en 2023, disponibles sur notre site en format digital. La version anglaise a vu le jour en 2024, disponible également sur notre site en format digital. La version originale (français) sera imprimée en 2025.

B) COLLECTION PENSÉES D'HIER POUR DEMAIN



Passez commande !
CHF 11.- le livre
<https://bit.ly/hierpourdemain>
www.cetim.ch | contact@cetim.ch
+41(0)22 731 59 63

La Collection « Pensées d'hier pour demain » du CETIM se propose d'offrir au public, jeune en particulier, de courts recueils de textes de divers acteurs qui, hier, furent au cœur de la lutte des peuples pour l'émancipation et dont, aujourd'hui, la pensée s'impose toujours comme de la plus grande actualité.

Lancée en 2012, la première série sur l'Afrique et les Caraïbes compte maintenant 14 numéros : Patrice Lumumba, Frantz Fanon, Amílcar Cabral, Mehdi Ben Barka, Thomas Sankara, Julius Nyerere, Joseph Ki-Zerbo, Kwame Nkrumah, Gamal Adel Nasser et Ruben Um Nyobé, Cheikh Anta Diop, Samir Amin et Nawal al Saadawi.

C) DIFFUSION

En Suisse, le CETIM est son propre diffuseur, en France nos livres sont diffusés par CEDIF/POLLEN. Nous poursuivons notre programme d'envoi de livres gratuits auprès d'organisations, de mouvements sociaux, de centres de documentation ou de bibliothèques d'Afrique francophone essentiellement. Cela peut se faire grâce au soutien de la Fédération genevoise de coopération et concerne essentiellement la collection PublCETIM.

V. PROGRAMME DROITS HUMAINS

Le but du programme droits humains (PDH) du CETIM est de renforcer l'État de droit et la démocratie ainsi que d'améliorer les conditions de vie des populations les plus défavorisées et d'atteindre un développement socio-économique durable et équitable. Les êtres humains et les peuples sont alors les acteurs centraux du développement et participent individuellement et collectivement aux prises de décision (mise en œuvre de la démocratie). Les inégalités et les discriminations ne sont plus considérées comme des fatalités et les conditions de vie des populations les plus vulnérables s'améliorent.

La poursuite de nombreux conflits armés, en particulier des guerres en Ukraine et en Israël/Palestine, continue à empoisonner les relations internationales, et les dépenses militaires atteignent des sommets au détriment des services publics, mettant gravement en danger la mise en œuvre en particulier des droits économiques, sociaux et culturels, indispensables pour assurer une vie digne pour tout un chacun.

En parallèle, l'ONU est de plus en plus ignorée, isolée, et ses représentants sont cibles d'attaques, y compris militaires. En effet, les États puissants utilisent ou ignorent tout simplement l'ONU selon leurs intérêts et leur agenda politique. Ils refusent parfois même de payer leurs cotisations, paralysant ainsi les activités de cette institution.

Comme chacun sait, les droits humains sont là pour protéger les plus faibles face à l'arbitraire du plus fort. C'est dire qu'il est plus que jamais urgent de s'engager en faveur de la promotion, protection et mise en œuvre des droits humains.

C'est dans ce contexte que le CETIM, en concertation avec ses partenaires, a mené en 2024 de nombreuses activités concernant ses deux axes prioritaires : les droits des paysan·nes et l'encadrement des activités des sociétés transnationales (STN) en droit international des droits humains.



A) DROITS DES PAYSAN·NES

Depuis de nombreuses années, le CETIM milite pour la reconnaissance des droits des paysan·nes au niveau international. Son travail de plaidoyer a mené à l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Paysans (DDP) en 2018. En 2024, notre organisation a poursuivi ses efforts pour que cette déclaration soit mise en œuvre de manière effective.



1) Plaidoyer

Suite à la création du Groupe de travail d'experts sur les droits des paysans (2023), le CETIM a œuvré durant l'année écoulée pour préparer les conditions propices au démarrage des activités dudit Groupe de travail. En ce sens, il a participé activement et constructivement aux différents espaces pertinents de travail dans ce domaine.

Dans ce cadre, le CETIM a notamment participé et apporté son expertise lors de différents événements, en particulier lors des sessions du Conseil des droits de l'homme (55^e session en mars, 56^e session en juin et 57^e session en septembre 2024). Entre les 21 et 25 octobre 2024, le Groupe de travail a tenu sa 2^e session à Genève (la première session avait été réalisée en juillet entre les experts membres de cet organe à huis clos).

À l'occasion de ces événements, le CETIM a organisé la venue de plusieurs représentants d'organisations paysannes de différents continents. Il a également élaboré plusieurs matériaux et documents de plaidoyer pour consolider le processus de promotion et mise en œuvre de la DDP, notamment à la lumière des travaux du nouveau Groupe de travail.

Thèmes

Groupe de travail sur les paysans



2) Information et formation

Le CETIM a continué de développer des initiatives d'information et de formation sur les droits des paysans.

Ce travail est indispensable pour que la promotion de la DDP soit faite de manière ciblée et en connaissance de cause. Le CETIM a notamment :

- Organisé plusieurs séminaires de formation destinés aux dirigeants d'organisations paysan·nes en Asie, Afrique et Amérique latine ;
- Dispensé des cours aux étudiants ;
- Organisé plusieurs conférences, au sein et/ou hors ONU, en présentiel et/ou par vidéo-conférences.
- Participé comme intervenant à des conférences organisées par des partenaires, en présentiel et/ou par vidéo-conférences.



3) Accès à la justice

Le CETIM a également poursuivi son travail de protection des droits des paysan·nes à travers la présentation de cas (saisines) aux mécanismes onusiens de protection des droits humains. Ce travail vise à faciliter l'accès à ces mécanismes des organisations paysannes partenaires, en quête de justice face aux violations de leurs droits.

- **Philippines** : grâce à une saisine des mécanismes de l'ONU, la libération de neuf paysans emprisonnés illégalement a pu être obtenue.



- **Haïti, Niger, Pérou, Argentine** : Plaidoyer contre la criminalisation des luttes paysannes.

- **Palestine** : Interventions auprès des instances internationales pour la protection des droits des paysans en Cisjordanie et à Gaza.

B) SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES ET DROITS HUMAINS

Le CETIM milite pour l'adoption d'un Traité contraignant de l'ONU pour encadrer les activités des sociétés transnationales (STN) nuisibles à la jouissance des droits humains. Dans ce cadre, le CETIM coordonne les activités de la « Campagne mondiale pour démanteler le pouvoir des transnationales et mettre fin à l'impunité » (ci-après Campagne mondiale), un réseau international qui regroupe plus de 250 mouvements sociaux et représentant·es des communautés affectées par les STN à travers le monde. L'action du CETIM contre l'impunité des STN se développe également par un travail d'information et de formation sur cette thématique : sensibiliser l'opinion publique pour une prise de conscience collective et partagée sur les problèmes posés par ces entités.

1) Plaidoyer

En 2024, le CETIM a poursuivi son travail de plaidoyer, en concertation avec la Campagne mondiale, en tant que coordinateur de ce réseau. Ce travail implique différentes tâches : la préparation et la convocation de réunions bi-hebdomadaires (janvier-mars) et hebdomadaires (mars-novembre) en vidéoconférence ; la modération de ces réunions ; la rédaction, la traduction (en espagnol et en anglais) et l'envoi des notes des réunions ; la préparation et la conception de la stratégie politique et du travail de plaidoyer ; la production de documents et de déclarations dans le cadre des négociations et d'autres espaces pertinents ; l'organisation de rencontres avec les diplomates à l'ONU ; l'organisation logistique de toutes les activités de plaidoyer à l'ONU, et notamment lors de la venue à Genève des délégué·es de la Campagne mondiale.

Dans ce cadre, le CETIM et la Campagne mondiale ont construit collectivement le travail et la stratégie de plaidoyer tout au long de l'année : élaboration d'une stratégie cohérente et ciblée ; contact avec les représentants étatiques à Genève ; rédaction et diffusion de documents d'analyses, avec des propositions concrètes pour consolider le futur Traité qui devrait correspondre aux attentes des victimes et communautés affectées.

En décembre 2024, le CETIM a participé aux négociations sur le Traité contraignant de l'ONU sur les STN, en collaboration avec des représentants de 12 pays.



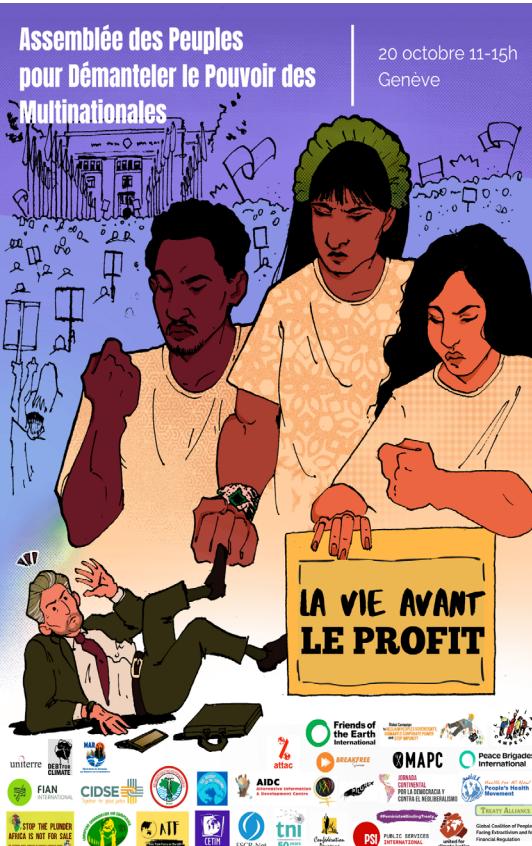
La stratégie mise en œuvre par le CETIM et la Campagne mondiale a permis d'influencer positivement le cours des négociations visant à encadrer juridiquement les activités de ces entités, à la lumière des besoins et des revendications des communautés et personnes affectées par les violations.

2) Information/formation

Pour ce qui concerne le travail d'information et formation développé dans le cadre de cette thématique, le CETIM a organisé et/ou coorganisé plusieurs conférences, séminaires et autres événements. Il a par ailleurs participé à des événements organisés par des organisations ou institutions partenaires.

En ce sens, nous avons accordé une importance particulière à l'organisation de séminaires et de formations tout au long de l'année, à la fois pour les organisations partenaires, avec la participation de centaines de personnes, ainsi que pour les diplomates auprès de l'ONU, représentants de gouvernements engagés en faveur de la construction d'un Traité, reflétant les besoins et les propositions des mouvements sociaux.

Il convient de souligner également la coorganisation d'une grande « Assemblée des peuples pour démanteler l'impunité des STN », avec l'objectif de discuter de la nécessité d'articuler les diverses stratégies portées par différentes organisations et secteurs affectés pour aborder les défis posés par ces entités.



3) Accès à la justice

Le CETIM a continué ses actions en faveur de la protection des communautés affectées par les activités des STN, à travers la présentation de saisines aux mécanismes de protection des droits humains de l'ONU.

- **Peuple Waorani (Équateur)** : Saisine pour dénoncer l'exploitation pétrolière sur leur territoire.
- **MODATIMA (Chili)** : Plainte déposée auprès de l'ONU concernant l'accès à l'eau.

VI. SITE INTERNET SUR LES DROITS DES PAYSAN·NES



Dans le cadre de son engagement sur les droits des paysans, le CETIM a lancé en 2022, en collaboration avec ses partenaires sur ce dossier¹, un site internet². Ce dernier est conçu comme un lieu d'échanges et de connaissances pour les luttes en faveur des droits des paysan.ne.s. Il vise également de recueillir et de diffuser les avancées législatives et les jurisprudences sur la Déclaration de l'ONU sur les droits des paysans.

En 2024, le travail de promotion et de développement du site internet « Défendre les droits des paysans. Plateforme des luttes rurales en action! » a été très positif et a atteint des résultats importants.

La promotion du site internet continue de croître, la plateforme devenant un outil d'information, de formation et de plaidoyer important pour les luttes paysannes à travers le monde. Le site internet est aujourd'hui reconnu comme une référence pour toutes les informations en ligne relatives à la DDP.

En 2024, le nombre de visites du site a doublé par rapport à 2023.

Comme les années précédentes, le comité éditorial, en collaboration avec des organisations paysannes et rurales, des organisations de la société civile et des universitaires, a produit de nombreux nouveaux contenus originaux qui ont été publiés sur le site internet (en trois langues, anglais, espagnol et français). Ces documents comprennent des articles, des rapports, des interviews, des vidéos, du matériel de formation, etc.

Tout le travail de développement du site s'est fait lors des réunions du comité éditorial (dans lequel sont représentés La Via Campesina, le CETIM, FIAN International et l'Académie des droits humains de Genève).

¹ La Vía Campesina (LVC), FIAN International et l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains de Genève.

² Voir <https://defendingpeasantsrights.org/fr/a-propos-de-nous/>

Animé par une rédactrice en chef, le comité s'est réuni toutes les 2 ou 3 semaines tout au long de l'année 2024. Ces réunions ont été l'occasion de discuter de la stratégie générale du site internet, des différents contenus et d'autres questions connexes pertinentes.

Au cours de la période considérée, le comité éditorial a continué à développer une « veille juridique » sur la mise en œuvre de la Déclaration, en identifiant la jurisprudence et les nouvelles législations liées à la DDP, à publier sur le site internet (voir la liste des articles publiés en annexe). Chaque matériel a été promu et diffusé à travers les médias sociaux et autres moyens de communication (facebook, twitter, instagram et newsletter).

Le 24 avril 2024, à l'occasion de la Journée internationale des luttes paysannes, un webinaire a été organisé, conjointement avec La Via Campesina, pour présenter le nouveau Groupe de travail de l'ONU sur la DDP. Deux experts indépendants membres du Groupe de travail ont été invités à s'exprimer et à présenter leur vision de leur mandat. Le webinaire était intitulé « Le prochain chapitre de la lutte pour l'UNDROP : en savoir plus sur le nouveau Groupe de travail de l'ONU ». L'événement a été un succès, environ 100 personnes y ont participé.



VII. DROIT AU DÉVELOPPEMENT

En 2024, le CETIM a focalisé ses activités dans le domaine du droit au développement sur deux principaux domaines : la promotion du Droit au développement parmi les organisations de base et le travail mené auprès de l'ONU, visant à amplifier l'élan autour de cette thématique, stimulé par les dernières étapes des négociations sur le projet de Pacte sur le Droit au développement au sein des Nations Unies.

En effet, suite au lancement en 2023, avec le soutien de la Fondation Rosa Luxemburg, d'une campagne mondiale visant à promouvoir et populariser le droit au développement parmi les organisations de base, nous avons élargi nos efforts l'an dernier en organisant et en participant activement à de multiples **réunions internationales, conférences, sommets et séminaires** avec un large éventail d'organisations de la société civile. En effet, un pilier clé de notre travail est de promouvoir le droit au développement comme une alternative face au modèle dominant de développement économique, basé sur une croissance sans limite, historiquement propagé par les États occidentaux acquis au néolibéralisme, tout en soulignant la pertinence du cadre du droit au développement pour diverses luttes intersectionnelles aux niveaux national et international.

Le CETIM a par ailleurs poursuivi son engagement actif sur le droit au développement au sein de l'ONU. Nous avons participé de manière constructive dans les espaces pertinents débattant et promouvant ce thème, tels que les sessions du Groupe de travail intergouvernemental sur le droit au développement et du Mécanisme d'experts sur le droit au développement. De plus, nous avons également renforcé les efforts pour établir des liens entre le droit au développement et la mise en œuvre des droits des paysans, deux des thématiques prioritaires du CETIM.

A) INFORMATION, SENSIBILISATION

Malgré l'importance indéniable du droit au développement pour diverses luttes populaires, la lutte mondiale pour la justice sociale et les efforts visant à forger un nouvel ordre économique équitable et décolonial restent largement méconnus et incompris par les organisations de base. Cet état de fait, qui conduit à un manque significatif d'engagement de la société civile sur cette question, est généralement dû à deux raisons : l'aversion des mouvements et organisations de base pour le terme « développement », souvent associé à la croissance économique mesurée par le PIB, et l'incertitude quant à ce qui est en jeu lorsqu'il s'agit de promouvoir et de mettre en œuvre le droit au développement aux niveaux national et international.

Afin d'atténuer progressivement ces facteurs, le CETIM a mis en perspective le droit au développement lors de plusieurs **réunions, sommets et conférences internationales de la société civile**, soulignant sa convergence avec les luttes populaires et sa pertinence centrale dans l'agenda international progressiste. Lors de ces conférences, tenues à **Cuba, au Kenya, en France, aux États-Unis et en Suisse**, le CETIM a contribué à la compréhension et à une acceptation croissante du droit au développement parmi les acteurs sociaux de base. Il s'agit de la première étape vers une appropriation solide de ce droit par les secteurs populaires.

Dans ces débats, nous avons souligné que le droit au développement remet en question le modèle de développement néolibéral dominant et représente un instrument solide pour soutenir le droit des peuples à l'autodétermination ainsi que leur droit à une participation active, libre et significative dans divers processus qui affectent leur vie.



Nous réitérons que les mouvements et organisations peuvent – et doivent – utiliser le cadre du droit au développement pour soutenir leurs luttes à l'échelle nationale comme internationale. Enfin, au niveau mondial, tout en étant critique à l'égard des Objectifs de développement durable, clairement défaillants, nous présentons la mise en œuvre du droit au développement comme une véritable alternative pour faire face à la crise multidimensionnelle à laquelle le monde est confronté.

B) PLAIDOYER AUPRÈS DE L'ONU

Au sein de l'ONU, le CETIM a mené un **travail de plaidoyer** avec les États, participé activement aux sessions des mécanismes onusiens concernant le droit au développement, organisé plusieurs événements parallèles et plaidé pour l'articulation entre le cadre du droit au développement et les efforts visant à mettre en œuvre concrètement les droits des paysans.

S'agissant du **projet de Pacte sur le Droit au développement** soumis à l'Assemblée générale de l'ONU, nous avons mené un travail de plaidoyer à Genève et à New York afin de soutenir son adoption. Nous avons mis l'accent notamment sur le potentiel de ce Pacte en tant qu'instrument juridiquement contraignant pour traiter la crise mondiale multidimensionnelle et son rôle dans la promotion d'un ordre international démocratique et de relations pacifiques entre les Nations.

Le CETIM a participé activement à la 57e session du Conseil des droits de l'homme ainsi qu'aux sessions du **Groupe de travail intergouvernemental sur le Droit au développement** et du **Mécanisme d'Experts sur le Droit au développement**. Dans ce cadre, nous avons participé, entre autres, en collaboration avec La Via Campesina (LVC), à un débat abordant l'interaction entre le commerce et la protection de la biodiversité et leur relation avec la réalisation du droit des peuples au développement.



Voir l'intervention : <https://tinyurl.com/39f9vmpe>

Dans une déclaration conjointe, nous avons souligné les graves dommages causés par le modèle commercial néolibéral actuel aux systèmes agricoles traditionnels et aux moyens de subsistance des paysans, qui ont historiquement joué un rôle crucial dans la protection de la biodiversité. Par conséquent, nous avons défendu l'idée que la création d'un nouveau système commercial respectant les droits des paysans, y compris leur droit au développement, est plus qu'urgente si nous voulons trouver des moyens efficaces de protéger la biodiversité et d'atteindre des systèmes alimentaires plus équitables et durables dans le monde.

Le CETIM a également participé à la **conférence de la société civile**, tenue à Nairobi en mai 2024, en vue de préparer le Sommet de l'avenir. A cette occasion, il a coorganisé avec la Fondation Rosa Luxemburg (RLS) et Society for International Development (SID) un atelier intitulé «

WORKSHOP
2024 UNITED NATIONS
CIVIL SOCIETY CONFERENCE

Towards equitable participation of communities
at the UN for the Future

Corporations are explicitly claiming for a "formal and recognized place at the UN table" in the name of a new "inclusive multilateralism and collaboration".

This "collaboration" is to be, if not already, dramatically asymmetric: the private sector has much more resources to push its agenda forward and defend its interests rather than affected communities, NGOs and even some States.

How can we ensure that social movements, women, workers, marginalized groups, peasants and local NGOs have their voices heard?

How can we ensure that the multilateral agenda successfully tackles the structural factors behind hunger, malnutrition, inequality and environmental destruction?

Speakers from CETIM, RLS, SID, GMPC, Power Shift Africa, KPL and other international and local organisations

10TH MAY 2024 TRADEMARK HOTEL,
6PM TO 7.30 PM LIMBURG ROAD,
THE VILLAGE MARKET GIGIRI 500 meters from
UN Headquarters

Free parking, tea/coffee snacks

Contact co-sponsoring organizations:

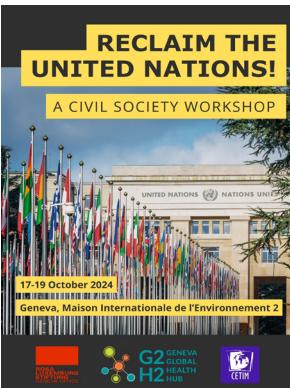
- Jeanne PLANICHE, Rosa-Luxemburg-Stiftung (RLS) Geneva
jeanne.planiche@rosalux.org
- Murat AKINCIAR, Centre Europe Tiers Monde (CETIM) makinclar@cetim.ch

Dépasser la mise en œuvre asymétrique pour une participation équitable des communautés pour l'avenir ». Plus de 60 représentants de la société civile y ont participé.

En marge du **Sommet de l'avenir**, tenu à New York en septembre 2024, un représentant du CETIM a été invité à présenter les enjeux et l'actualité du droit au développement lors d'une rencontre de trois jours entre les mouvements sociaux et autres organisations de la société civile (19-21 septembre 2024). Il a également présenté son analyse sur les rapports entre les ODD et le droit au développement lors d'un atelier organisé par la RLS à New York, à l'occasion de la tenue dudit Sommet.

VIII. AUTRES ACTIVITES

- Participation au forum « La solidarité dans tous ses états », Plan-les-Ouates, 9 et 10 février 2024
- Table ronde « La santé, un droit ou un privilège ? », 29 février 2024
- Participation à la conférence « Perspectives de luttes en Amérique latine », 13 mars 2024
- Conférence « Luttes anticoloniales dans le Sud Global: Une perspective paysanne », 14 mars 2024
- Webinaire «Renforcer la solidarité avec la Palestine», 20 mai 2024
- Participation au forum de la FGC « Climat et coopération », 28 mai 2024
- Participation à la table ronde : « participation politique des étranger.es, une chance pour Genève », 30 mai 2024
- Participation aux Dissidentes, Lausanne, 14 septembre 2024
- Conférence « Lutte pour la souveraineté alimentaire en Palestine : quelles perspectives face au génocide ? », 18 septembre 2024
- Conférence « La Confédération des États du Sahel : Une renaissance panafricaine ? », 24 septembre 2024
- Conférence « Liban : le droit à la santé en temps de guerre », 16 octobre 2024.
- Coorganisation d'un atelier de trois jours à Genève en octobre 2024, avec la participation de plus de 50 délégués des mouvements sociaux et autres organisations de la société civile, pour mener des réflexions sur les défis et l'identification des éléments clés d'un programme commun afin d'explorer les actions collectives possibles au sein de l'ONU.



IX. COMMUNICATION

A) NEWSLETTERS

En 2024, le CETIM a élaboré et envoyé 35 newsletters et communiqués de presse, la plupart du temps en trois langues (français, anglais et espagnol). Ces informations sont envoyées à nos membres, aux organisations partenaires, aux missions diplomatiques et aux médias par voie électronique. Elles concernent des thématiques touchant aux droits humains, ceux des paysans et du droit au développement en particulier et des violations commises par des sociétés transnationales.

B) BULLETINS D'INFORMATION

Durant l'année écoulée, le CETIM a élaboré et diffusé deux numéros de son bulletin d'information en trois langues (français, anglais et espagnol). Les versions imprimées des bulletins sont envoyées à nos partenaires ainsi qu'à notre réseau, qui comprend des organisations non gouvernementales, des missions permanentes à Genève et à New York, des chercheur·euses, des académicien·nes, et des médias du monde entier. Parallèlement, les versions électroniques sont diffusées à nos listes d'abonné·es. Les deux bulletins de l'année 2024 sont mis en ligne sur notre site internet, où ils sont librement téléchargeables.



Le bulletin n° 69, paru en juin 2024, commence par un article sur le nouveau groupe de travail sur les droits des paysan·nes. Il présente ensuite la situation de la paysannerie en Haïti, pays sous la coupe d'une ingérence persistante de la part de puissances étrangères. Un article est dédié à un compte-rendu de la Conférence de la société civile qui a eu lieu à Nairobi en préparation au Sommet de l'avenir de l'ONU. Vient ensuite un article consacré à l'Équateur qui bascule dans la violence et le chaos.

Un autre article présente l'étude de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les territoires palestiniens occupés, exprimant ses vives préoccupations quant à «la destruction des infrastructures vitales» et «l'utilisation de la famine comme méthode de guerre contre la population civile».



Enfin, le bulletin no 69 contient également une présentation du Cahier de revendications édité par le CETIM, qui présente des revendications et propositions de mouvements sociaux et autres organisations populaires de différents pays pour sortir de la crise multidimensionnelle en cours.

Le bulletin n° 70, paru en décembre 2024, présente un état des lieux des travaux de la Campagne mondiale (STM), un article sur le Pérou, un autre sur l'Argentine, deux pays en proie à des situations conflictuelles où les violations des droits humains augmentent. Ce dernier bulletin de l'année contient également un article portant sur l'impact du système commercial dominant sur la protection de la biodiversité, dans le cadre du mécanisme d'experts sur le droit au développement ainsi qu'un article sur le groupe d'experts sur les droits des paysan·nes. Il contient aussi des extraits des dernières déclarations faites auprès du Conseil des droits de l'homme par le CETIM.



C) ARTICLES DU CETIM PARUS DANS LES MÉDIAS

Dans La Tribune de Genève :

9 février 2024 : Sans l'ONU, la loi du plus fort prévaudrait

05 avril 2024 : Sait-on que le logement est un droit humain ?

24 mai 2024 : La santé pour tous : une utopie ?

02 juillet 2024 : Le travail, servitude ou épanouissement ?

28 août 2024 : Droit international ou droit du plus fort ?

18 octobre 2024 : Un pacte pour l'avenir, mais quel avenir ?

6 décembre 2024 : Quelle coopération internationale serait vraiment efficace ?

Dans Medicus Mundi Suisse :

Mai 2024 : Sans la satisfaction des besoins fondamentaux, le droit à la santé est compromis.

Dans Revue of the International Association of Democratic Lawyers :

Décembre 2024 : A UN Binding Treaty on Transnational Corporations and Human Rights to outrule false "green extractivism" solutions: Building a real tool in the struggle for climate and social justice.

D) SITE INTERNET



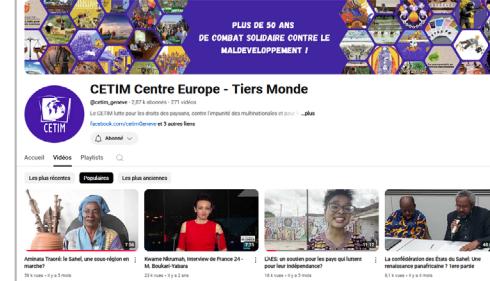
En 2024, 73 nouveaux articles ont été créés et ajoutés sur le site internet du CETIM, souvent en trois langues (français, anglais et espagnol).

Ils traitent de droits humains (droits des paysan·nes, impunité des sociétés transnationales, droits économiques, sociaux et culturels, droit au développement, lutte des peuples pour leurs droits et/ou en quête de justice).

Durant l'année 2024, le travail du CETIM a été recensé par de nombreux sites internet sur différents continents.

E) RÉSEAUX SOCIAUX

Nous avons intensifié notre travail sur notre chaîne Youtube. Elle est fortement enrichie et de plus en plus regardée.



Ainsi, une de nos vidéos a enregistré plus de 59'000 vues. Le nombre d'abonné.es ne cesse d'augmenter.

Nous avons d'autre part continué notre travail sur Facebook, X et LinkedIn.

VII. RAPPORT FINANCIER

Commentaires sur les comptes 2024 et budget 2025

Les comptes de l'année 2024 présentent globalement un déficit de 23'372.52 CHF. Malgré nos efforts, nous n'avons pas pu trouver le financement nécessaire pour couvrir la totalité du budget de certains projets. Les dons ont aussi été beaucoup moins importants que prévu.

Le budget courant 2025 tient compte de la poursuite de la majorité des projets en cours et de nouveaux projets envisagés. Un legs reçu en 2025 sera comptabilisé comme produit exceptionnel. Il servira au cofinancement de certains nouveaux projets lancés, à faire face à des imprévus et aux besoins de la trésorerie de notre association.

Nous estimons pour l'année en revue à environ 160'000.- CHF, la valeur du travail bénévole accompli par les membres et sympathisant-e-s du CETIM ainsi que les personnes en mesures cantonales, sans lequel, nous n'aurions pas pu réaliser toutes nos activités. Nous les remercions toutes et tous pour leur soutien et leur engagement.

La fidélisation des membres actuels et le recrutement de nouveaux sont toujours une préoccupation permanente de notre association. Nous comptons sur vous, toutes et tous, pour porter à la connaissance de vos proches et ami-e-s, les actions et publications du CETIM afin de les convaincre de soutenir notre organisation.

Note : Les montants totaux peuvent différer de 1.- ou 2.- CHF en raison des arrondis. Les états financiers présentés ont été vérifiés par notre réviseur agréé. Ils seront présentés pour approbation lors de l'assemblée générale 2025 du CETIM.

BILAN AU 31.12.2024

ACTIF	
Disponible	39'488.64
Réalisable	85'056.28
Immobilisé	1.00
Perte reportée	0.00
TOTAL	124545.92
PASSIF	
Fonds étrangers	-124'501.12
Fonds propres	-8417.32
Capital	-15'000.00
Perte de l'exercice	23'372.52
TOTAL	-124545.92

CETIM	2023 COMPTEs	2024			2025 BUDGET		
		BUDGET	COMPTEs	DIFF.			
DÉPENSES							
A) Centre							
SDA	Réalisation et suivi des activités	338'625	334'200	363'716.82	29'517	316'700	
SDB	Activités institutionnelles	7'837	8'000	6'149.75	-1'850	8'000	
SDC	Communication et promotion	1'068	3'000	0.00	-3'000	3'000	
SDD	Frais généraux	26'804	30'000	26'822.37	-3'178	30'000	
SDE	Divers et imprévus, allocations à fonds affectés	12'124	500	752.17	252	500	
Td1	Total intermédiaire des dépenses courantes	386'459	375'700	397'441.11	21'741	358'200	
SDF	Attributions de charges à projets	-355'020	-339'000	-341'180.00	2'180	-330'000	
SDG	Frais et débours hors exploitation	8'169	0	1'123.08	1'123	0	
TD1	Total des dépenses Centre	39'607	36'700	57'384.19	20'684	28'200	
B) Programme droits humains et ses projets intégrés							
DH1	Dépenses externes et fournitures liées au programme	10'006	23'200	11'954.45	-11'246	21'200	
DH2	Divers et imprévus Prog DH et ses projets intégrés		7'700		-7'700	8'000	
DH3	Attributions par Prog DH à projets « hors programme »		0		0		
DH4	Prestations professionnelles des permanents	237'000	234'000	246'000.00	12'000	255'000	
DH5	Frais de gestion Prog DH et ses projets intégrés				0		
TD2	Total dépenses Programme DH et ses projets intégrés	247'006	264'900	257'954.45	-6'946	284'200	
C) Projets d'animation, d'édition et projets DH « hors programme »							
Ces projets ne sont pas budgétisés par année civile. Seules les charges attribuées par le Centre à ces projets, grossièrement évaluées, sont comprises dans le montant inscrit en SDF.							
Total dépenses Projets d'animation, d'édition et projets DH « hors prog. »							
-Dépenses externes liées aux projets		162'222	170'400	135'996.71		132'000	
-Dépenses internes et prestations professionnelles liées			44'202		41'296.71		
Affectation/Dissolution des provisions, réserves et fonds			118'020		94'700.00		
Perdes(-) ou gains (+) s/projets anim., éd. et DH « hors prog. » absorbés dans l'année					0.00		
					5'295.00		
TD3	Nouveau total	162'222	170'400	141'291.71		132'000	
TD99	Grand total: TD1+TD2+TD3	448'835	472'000	456'630.35		444'400	

CETIM	2023 COMPTEs	2024			2025 BUDGET		
		BUDGET	COMPTEs	DIFF.			
ENTRÉES							
A) Centre							
SEA	Entrées courantes réparties (cotisations et dons)	86'791	53'000	43'758.92	-9'241	50'000	
SEB	Entrées affectées				0.00	0	
	Attribution à Programme DH				-20'000	-20'000	
SEC	Revenus et produits généraux	1'072	4'100	4'754.35	654	2'600	
TE1	Totaux des entrées Centre	67'862	37'100	28'513.27	-8'587	32'600	
B) Programme droits humains et ses projets intégrés							
ED1	Alloc. générales à Prog DH (confirmées ou renouv. attendu)	181'500	240'000.00	217'030.00	-22'970	33'170	
ED2	Alloc. à axes travail Prog DH (confirm. ou renouv. attendu)	22'602		46'380.77	46'381	231'030	
ED3	Autres produits et revenus Prog DH	0		0.00	0		
ED4	Report de financement de l'année précédente			0	0.00	0	
ED5	Participation CETIM à Programme DH	20'000	20'000	20'000.00	0	20'000	
TE2	Total entrées Programme DH et ses projets intégrés	224'102	260'000	283'410.77	23'411	284'200	
C) Projets d'animation, d'édition et projets DH « hors programme »							
SEE	Voir remarque en Dépenses			120'000		115'000	
EE1	Produits et revenus de projets en cours	5439		3'151.99			
EE2	Allocations reçues dans l'année	124'085		118'181.80			
EE5	Apports internes à Proj.Anim. ou Edit.			0.00			
EE2	Report allocation sur exercice suivant			0.00			
EE2	Report de financements de l'exercice précédent	11'661					
TE3	Total entrées projets anim., éd. et DH « hors prog. »	141'184	120'000	121'333.79		115'000	
TE99	Grand total: TE1+TE2+TE3	433'148	417'100	433'257.83		431'800	
EZ4	Solde pour équilibre /bénéfice(-) ou perte(+)	15'686	54'900	23'372.52		12'600	
	Grand total d'équilibre	448'835	472'000	456'630.35		444'400	

SOUTENEZ NOS ACTIONS EN FAISANT UN DON OU UN LEGS

**Le CETIM est une association reconnue d'utilité
publique par le Canton de Genève**

**Les dons qui lui sont adressés sont par conséquent
déductibles du revenu imposable en Suisse**

Tout montant est le bienvenu,
même les gestes les plus modestes

Virement depuis la Suisse ou l'étranger :

POSTFINANCE

CCP 12-19850-1

IBAN: CH90 0900 0000 1201 98501

SWIFT/BIC : POFICHBEXXX

Analyser Informer Agir



Pour des relations Nord-Sud équitables
Pour le respect des droits humains
Pour la justice sociale

- **CENTRE DE RECHERCHES ET DE PUBLICATIONS**
sur les relations Nord - Sud
- **ASSOCIATION À BUT NON LUCRATIF**
reconnue d'utilité publique
- **ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE**
- Avec statut consultatif auprès de l'ONU

« Il n'y a pas un monde développé et un monde sous-développé mais un seul monde mal développé »

Rue J.-C. Amat 6
1202 Genève
Suisse
Tél: +41(0)22 731 59 63

www.cetim.ch
contact@cetim.ch

